

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.11.02 Convocation du 20.11.2002

Compte rendu affiché le 2 décembre 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Sylvie VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Subvention Exceptionnelle :**  
**"Théâtre des Bords de Saône".**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	24

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Mmes VEYRIER, GLATARD, MARMONIER, ZUILI, M. GOSSET, Mme DURAND, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MILLET, M. BELLOT.

**Absents représentés :** M. MEYER par M. POINT - Mme BROSSARD par Mlle VEYRIER - M. GONDELAUD par M. OLLIVIER - M. MACHURAT par M. BELLOT.

**Absents excusés :** Mmes WYMAN, BERRA, MM. FERNANDES, BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué explique qu'une subvention exceptionnelle est demandée pour permettre de compléter le financement d'actions en cours.

Il s'agit du "Théâtre des Bords de Saône" pour une participation au financement d'un spectacle initialement englobé dans une intervention M.J.C.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal 2002,
- Considérant l'intérêt de l'action proposée par le "Théâtre des Bords de Saône" pour la population de la commune,
- *Décide de lui attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 1 500 Euros,*
- Précise que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 novembre 2002

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 22 janvier 2003

- de la publication le 23 janvier 2003

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 janvier 2003